



Département de la Manche - Canton de Granville - Ville de Saint-Pair-sur-Mer

ARRETE n° 2019/6531

Travaux de remise en conformité du bassin d'orage
Giratoire entre la RD309 et la rue du Croissant
Effectués par l'entreprise LTP LOISEL

Du mardi 7 janvier au vendredi 17 janvier 2020 inclus

Le Maire de Saint-Pair-sur-Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le jeudi 19 décembre 2019 par l'Entreprise LTP LOISEL en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de remise en conformité du bassin d'orage au giratoire entre la RD309 et la rue du Croissant, du mardi 7 janvier au vendredi 17 janvier 2020 inclus,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

ARRETE

- Article 1er :** L'Entreprise LTP LOISEL est autorisée à effectuer des travaux de remise en conformité du bassin d'orage.
La RD309 sera barrée, dans le sens RD373/Saint-Pair-sur-Mer, le mardi 7 janvier au vendredi 17 janvier 2020.
- Article 2 :** Une déviation sera mise en place par l'Entreprise LTP LOISEL, RD309, rue de Jersey, rue du Croissant, giratoire, fin de déviation.
- Article 3 :** Le stationnement sera interdit du mardi 7 janvier au vendredi 17 janvier 2020 inclus dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise LTP LOISEL
- Article 4 :** La matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'Entreprise LTP LOISEL
- Article 5 :** **Pendant les travaux, la route sera nettoyée après chaque intervention.**
- Article 6 :** Les infractions aux dispositions du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- . Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE
 - . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
 - . Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de GRANVILLE
 - . Monsieur le responsable des services techniques municipaux
 - . L'entreprise LTP LOISEL ltp-donnetc@tp-brecey.fr

Fait à Saint Pair sur Mer,
le vendredi 20 décembre 2019

Le Maire,

Guy LECROISEY

